

Paris, le 21 octobre 2021

## Assises de la santé mentale et de la psychiatrie

L'ANFE rappelle la nécessité d'inclure l'ergothérapie au sein du parcours de santé, et au plus près des lieux de vie des personnes, et demande le remboursement des soins d'ergothérapie

Les objectifs affichés des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, qui se sont tenues les 27 et 28 septembre 2021, étaient de réunir l'ensemble des acteurs concernés, de dresser un état des lieux partagé de la prise en charge de la santé mentale des Français, de l'offre de soins en psychiatrie et de l'accompagnement qui leur sont proposés. Nous avons bien entendu du Président de la République que la santé mentale est un enjeu majeur. L'organisation de ces assises a constitué un espoir fort de changement, celui de voir la situation des personnes présentant des troubles psychiques enfin considérée et entendue. Dans cette perspective, l'ANFE a rappelé au Ministre des Solidarités et de la Santé la **nécessité et l'urgence de développer la présence d'ergothérapeutes** sur l'ensemble du territoire français ([https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/contribution\\_asep\\_anfe.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_asep_anfe.pdf)), en réponse aux problématiques de santé mentale des citoyens.

Lors de notre rencontre au Ministère des Solidarités et de la Santé, nos interlocuteurs nous ont confirmé que l'ergothérapie est une réponse pertinente aux problématiques rencontrées en santé mentale. Plus encore, ils ont clairement exprimé l'adéquation entre l'accompagnement en ergothérapie en santé mentale tout au long du parcours de soin (prévention, intervention précoce, soin, rétablissement et inclusion sociale) et l'orientation donnée aux assises et à la feuille de route du Président de la République.

**OUI, MAIS... aucune place n'a été donnée aux ergothérapeutes lors des Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, ni parmi les participants, ni concernant la réponse à nos questions posées, ni dans le dossier de presse des Assises...?**

Face à ce triste constat, c'est d'abord aux personnes qui présentent des troubles psychiques que nous pensons. Nous constatons le manque de réponses efficaces à leurs problématiques quotidiennes.

Les principales mesures sont soit sanitaires et médicamenteuses (avec notamment les infirmiers en pratique avancée), soit sur le plan du suivi psychologique (avec les psychologues dont les prestations seront remboursées par l'Assurance Maladie). Quelles réponses concrètes et efficaces pour le maintien des rôles et des activités professionnelles, sociales et de loisirs ? Quelles réponses pour le maintien dans le logement et les compétences à habiter un environnement autonome ? Quid de l'inclusion sociale et de la citoyenneté ? Cela relève d'un accompagnement par des professionnels de santé habilités, en complémentarité des initiatives sociales et citoyennes (Club House, GEM...). **L'expertise des ergothérapeutes se situe dans le lien entre les activités humaines (occupations) et la santé et sont, de fait, des acteurs essentiels du continuum Ville-Hôpital.** Nous rappelons que la formation initiale des ergothérapeutes consacre une part importante du programme à l'évaluation et à l'accompagnement des situations de handicap psychique ainsi qu'aux soins de réhabilitation (170h de formation).

Le Président de la République a parlé de la Santé comme un tout, et évoque la nécessité de créer des liens entre les secteurs sanitaires, sociaux, et médico-sociaux. Si l'approche biopsychosociale a largement été présentée lors des assises de manière théorique, cela ne se concrétise pas de manière significative dans les mesures annoncées.

### **Et pourtant...**

Pourtant, la profession d'ergothérapeute est en pleine expansion dans d'autres champs que la santé mentale, notamment dans l'exercice libéral, l'intervention précoce auprès d'enfants ayant un trouble du neuro-développement, les aides techniques ou l'aménagement des lieux de vie.

Pourtant les familles, les usagers, mais aussi les psychiatres témoignent de besoins de professionnels comme les ergothérapeutes qui accompagnent vers la participation sociale.

Pourtant, notre métier est largement plus développé à l'international, notamment en Europe du Nord et en Amérique du Nord.

Pourtant, le Président de la République fait le choix de financer, par l'Assurance Maladie, les interventions des psychologues, qui ne sont pas inscrits au Code de la santé publique, mais pas celles ergothérapeutes qui sont pourtant des professionnels de santé à part entière.

**Combien de temps faudra-t-il pour que les ergothérapeutes soient considérés comme des acteurs essentiels de la santé mentale en France ?**

### **Nos attentes**

Nous rappelons au Président de la République et au Gouvernement que l'ergothérapie est une profession de santé, inscrite au code de la santé publique et sous l'autorité du Ministère des Solidarités et de la Santé. L'ANFE, principale organisation représentant les ergothérapeutes, demande de vraies réponses à ces questions, pour que les personnes, qui subissent un trouble psychique, puissent enfin bénéficier de soins d'ergothérapie.

Nous renouvelons notre volonté de participer activement à l'effort de l'ensemble du système de santé français afin de répondre aux besoins de la population, en tant qu'acteur essentiel de la réhabilitation psycho-sociale.

**Nous demandons à ce que les bilans et actes d'ergothérapie soient pris en charge par l'Assurance Maladie, afin de garantir l'accès aux soins en ergothérapie à tous les Français qui en ont besoin.**